

Les politiques d'intégration des migrants

“Intégration” et “assimilation”: deux termes, dont le premier est considéré être « politically correct », alors que le dernier implique une position du migrant de dominé par les nationaux. La réciprocité du concept de l'intégration n'est-elle pas une illusion ? Un sociologue allemand (approche systémique) insiste sur le fait que dans des domaines essentiels de la vie sociale – l'emploi et l'école –, les migrants *doivent s'assimiler* aux normes de l'Etat de destination – difficile de parler alors d'une intégration volontaire et réciproque ; en ce sens, l'assimilation est obligatoire et à sens unique. Toutefois, dans certains champs d'ordre secondaire comme la restauration, les migrants peuvent apporter et avoir un impact sur la société d'accueil : une réciprocité d'intégration peut se développer¹.

Avant de répondre à la question de l'intégration ou de l'assimilation, il s'agit de connaître les rapports de force entre nationaux et migrants. Voici brièvement quelques indications :

Dans les **grands Etats-nation**, le migrant se trouve majoritairement en position de « Unterschichtung » (en position inférieure à celle des nationaux). Comme dans tous les systèmes, les normes sont définies par ceux, qui se trouvent en haut des champs ou systèmes, in fine par les élites politique et économique. Ces élites sont – selon une riche littérature – nationales dans un grand Etat² ; vu une élite économique nationale, on peut se demander si les principes politiques (au sens large du terme) retenus sont davantage nationaux.

Dans un **petit pays** comme le Luxembourg, le positionnement est très différent et l'élite économique n'est que minoritairement nationale :

- a) En haut de l'échelle, nous avons un grand groupe de migrants hautement qualifiés, notamment en provenance de l'hémisphère du Nord, européens et non-communautaires. Entre 40 et 50 %³ de ces personnes disposent de diplômes universitaires. 75% du dernier pourcent des salaires - le plus élevé - sont des migrants⁴.
- b) Au milieu, nous trouvons les Luxembourgeois avec 18 % de diplômés universitaires.
- c) Et en dernier se positionnent
 - d'abord les Portugais, dont 4 % sont hautement qualifiés³ et
 - ensuite les non-communautaires de l'hémisphère du Sud avec moins de diplômés (ISCED⁵).

¹ Hartmut Esser, 2001, *Integration und Soziale Schichtung*, Arbeitspapiere Nr. 40, Mannheim: Mannheimer Zentrum für Europäische Sozialforschung, 77 pp.

² Hartmann, M., 2007, *Eliten und Macht in Europa*, Frankfurt/New York: Campus, 268 p.

Bürklin, W.; Rebenstorf, H.1997, *Eliten in Deutschland*, Opladen: Leske + Budrich, 482 p.

³ Chiffres approximatifs du recensement de 2011 ; cf. en détail : Hartmann-Hirsch & Amétépé, F., *Libre circulation : ouverture ou restriction ? Une Migration récente du Portugal vers le Luxembourg*, Paris : Harmattan ; à paraître en 2020.

⁴ David, T.; Davoine, E.; Ginalski, S.; Mach, A., 2012, *Elites nationales ou globalisées? Les dirigeants des grandes entreprises suisses entre standardisation et spécificités helvétiques (1980 – 2000)* in *Swiss Journal of Sociology*, 38 (1) : 57 – 76. Hartmann-Hirsch, C., 2019 a, *Je kleiner, desto anziehender; Migration als Phänomen von Kleinstaaten*, in *Forum*, N. 394, pp 44 – 47. Ce dernier pourcent des salaires n'est pas identique d'une élite économique ; il s'agit tout au plus d'une indication.

⁵ « International standard classification of education » et « International standard classification of occupations ».

Les positions professionnelles (ISCO⁵) correspondent dans le cas du groupe a) et b) aux niveaux d'éducation (ISCED), alors que parmi les migrants du groupe c), nous observons des proportions les plus importantes de migrants surqualifiés⁶ - une situation de perte dans le cadre d'un projet migratoire.

Dans la configuration du Luxembourg, cela devient difficile de dire qui devrait s'intégrer ou s'assimiler à qui.

Les rapports de force entre *nationaux et migrants* ne sont pas les mêmes que ceux dans un grand Etat, ce qui rend la situation au **Luxembourg** plus complexe : L'élite politique est clairement nationale, alors que l'élite économique est étrangère. Imaginons deux configurations différentes :

- A. Entre l'élite politique nationale (b) et les migrants traditionnels (c), les rapports de domination sont similaires à ceux des grands Etats : les migrants se retrouvent – majoritairement - en bas d'échelle, arrivant avec un capital culturel modeste ou pauvre, qui est, en moyenne, moins important que celui des nationaux. Les normes sont définies par les nationaux. Il s'agit de s'assimiler aux principes de base notamment dans les domaines de l'école et de l'emploi. Les rapports de domination sont relativement clairs.
- B. Plus compliqué est la situation entre les nationaux (b) et les migrants en position supérieure (a).⁷ Au Luxembourg comme ailleurs, les rapports de force entre les autorités et l'économie se sont de plus en plus développés dans le sens d'un super-positionnement du marché, impliquant un certain dictat notamment de la part des grandes entreprises (souvent multinationales). L'économie de ce petit Etat-nation est essentiellement dans les mains d'étrangers. Il est alors peu probable qu'avec un positionnement pareil des migrants (a), les nationaux se voient en situation d'imposer des normes sociétales à ceux qui se trouvent à un niveau supérieur. Vraisemblablement, de nombreuses décisions politiques sont prises en tenant compte des souhaits de l'économie⁸.

En 2007/08 lors de la préparation des trois lois concernant la migration⁹, les représentants politiques réfléchissaient s'ils allaient définir les mesures d'intégration comme facultatives ou comme obligatoires. Etant donné qu'une importante partie de la migration du Luxembourg se positionne au-dessus des nationaux, il aurait été délicat de rendre les cours de langue et d'instruction civique obligatoires. Ainsi, on a opté pour l'approche volontaire.

Prenons un seul exemple, le domaine de l'école, pour démontrer les orientations différentes en matière de politiques d'intégration, différentes en fonction du groupe de migrants concerné :

- Il y a quelques années, un groupe de Portugais avait soumis un projet d'école lusophone à l'Education Nationale. Ce projet visait les migrants portugais traditionnels et d'autres (?), et ceci afin d'améliorer leurs chances scolaires ; il ne s'est pas réalisé.

⁶ Sont surqualifiés ceux, qui disposent de niveaux d'éducation intermédiaire ou élevé et qui travaillent en position intermédiaire ou inférieure (ISCED/ISCO).

⁷ Préalablement, il faudrait définir les relations entre l'élite politique et celle de l'économie, qui - au Luxembourg - est une fois nationale et une autre fois majoritairement étrangère – une thématique trop large pour ce contexte-ci.

⁸ Les structures tripartites se prêtaient parfaitement bien à une écoute discrète des souhaits des migrants-décideurs économiques autour d'une table ronde nationale qui se réunit, voire se réunissait à huis clos.

⁹ Loi du 29 août 2008 portant sur la libre circulation des personnes et l'immigration ; loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise ; loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers.

- Depuis 2002¹⁰, les autorités soutiennent des projets d'écoles ou de branches scolaires différentes de l'école jacobine nationale avec des bacs internationaux franco- et anglophones, des écoles internationales publiques (gratuites) et le financement d'écoles internationales privées payantes, toutes au curriculum non-luxembourgeois (Waldorf, International School, «International baccalaureate », etc.). Le taux de croissance de ces écoles et branches scolaires privées et publiques - sans curriculum national luxembourgeois - est de 114 %, versus une croissance de 7 % de l'école nationale entre 2006/07 et 2016/17¹¹. Les chiffres indiquent à la fois l'attraction de ces nouvelles écoles et un engagement politique de l'élite politique nationale - plutôt en faveur du groupe (a) que du groupe (c)¹².

Les rapports de domination s'expriment parfaitement bien. Pour les uns, il s'agit de s'assimiler aux normes nationales, alors que des facilités « d'intégration » sont offertes aux autres. Les migrants traditionnels devront s'adapter aux normes nationales, alors que les autres peuvent s'intégrer ou non¹³. Dans la configuration migratoire du Luxembourg avec des surreprésentations d'étrangers en haut et en bas de l'échelle, la stratégie d'intégration ne pouvait être que facultative et le texte de loi ne pouvait proposer qu'une seule approche, celle qui est facultative.

Claudia Hartmann-Hirsch

¹⁰ Loi du 14 mai portant reconnaissance d'équivalence du baccalauréat international ; loi du 13 juin 2003 concernant les relations entre l'Etat et l'enseignement privé ; loi du 26 février 2016 portant création d'une école internationale publique à Differdange ; etc.

¹¹ En 2006/07 : 81.778 élèves fréquentaient l'école nationale (privée ou publique) et 6.748 élèves fréquentaient une école internationale (publique ou privée). En 2016/17, nous avons 87.609 élèves dans l'enseignement national et 13.040 dans l'enseignement internationale : Les chiffres-clé de l'Education nationale : statistiques et indicateurs.

¹² L'école internationale de Differdange offre des cours de langue étrangère portugais, mais pas une filière portugaise.

¹³ En jetant un coup d'œil sur la littérature concernant la création d'espaces sociaux étrangers en haut et en bas d'échelle, on observe la crainte d'une communautarisation concernant les migrants traditionnels, alors que les espaces différents des ex-pats sont tout simplement observés, décrits dans leur fonctionnement.